

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le **vingt-quatre septembre**, le Conseil Municipal de la Commune d'**Albussac**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente R. Raoul, sous la présidence de Monsieur **Sébastien MEILHAC**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : Quinze.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2021.

PRÉSENTS : Sébastien MEILHAC, Christian RIGAL, Michel FARGES, Sabrina LACHAUD, Michaël CHABUT, Antonin FIALIP, Maurice CROS, Damien LAURENSOU, Geneviève CHASLES, Mathieu ESCARAVAGE, Pierre RAOUL, Nicolas EYROLLE.

ABSENTS : Julie NAYRAC BROSSARD (procuration), Clément GIRE, Guillaume TRÉMOUILLE, excusés.

Monsieur Antonin FIALIP a été élu secrétaire.

o-O-o

M. le Maire rappelle que le projets de compte-rendu de la séance du 28 juillet 2021 a été transmis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 28 juillet 2021.

M. le Maire propose une modification de l'ordre du jour par l'ajout des points suivants :

- **Constitution de provisions – budget du service de l'assainissement,**
- **Temps de travail du poste d'adjoint technique en charge de la propreté des locaux,**
- **Avenant bail & division de la parcelle YC 250 aux Quatre Routes d'Albussac.**

Le Conseil Municipal accepte la modification de l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

o-O-o

N°2021/70

Objet : Constitutions de provisions.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29, L2321-2, L2322-2, R2321-2 et R2321-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable,

Considérant que le risque d'irrecouvrabilité de certaines dettes est avéré,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le risque de non recouvrement de certaines dettes au niveau du budget du service de l'assainissement. Il rappelle que la constitution de cette provision permettra de financer la charge induite par le risque, au moyen d'une reprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de constituer une provision pour risque, au niveau du **budget du service de l'assainissement**, d'un montant de **489,78 euros**,
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o

N°2021/71

Objet : Budget Principal –

Décision modificative – Exercice 2021.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains articles du Budget Principal de l'exercice 2021 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Intitulés des comptes	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article Programme	Montant	Article Programme	Montant
Département			1323	1.200,00
Département			1323	34.500,00
Dotation Equipem. Territ.			1341	45.000,00
Emprunts en euros	1641	80.700,00		
Total rec. investissement		80.700,00		80.700,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

o-O-o

N°2021/72**Objet : Poste d'Adjoint technique en charge de la propreté des locaux.**

Monsieur le Maire informe que Mme Roland est licenciée pour inaptitude physique sans possibilité de reclassement à la date du 16 août 2021. Mme Comblez, remplaçante depuis 2020, accepte de reprendre le poste. Il informe également que la Mairie d'Albussac sera certainement tenue de verser les indemnités de chômage à Mme Roland durant au minimum 2,5 ans.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme de travail du poste d'Adjoint technique en charge de la propreté des locaux qui totalise 18,42 heures hebdomadaires. Après redéfinition des tâches liées à ce poste d'Adjoint technique, il propose un programme de travail égal à 16,65 heures/semaine (ce changement ne modifie pas au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la **modification du temps de travail hebdomadaire du poste d'Adjoint technique en charge de la propreté des locaux**
- fixe la durée de l'emploi désigné ci-dessus à **16,65 heures/semaine à compter du 1^{er} octobre 2021**,
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o**Objet : Poste d'Adjoint technique en charge de la cantine et de la garderie scolaires.**

Monsieur le Maire informe que l'agent en charge de la cantine et de la garderie scolaire fait valoir ses droits à la retraite à la date du 31.12.2021. Un petit questionnaire a été transmis aux parents d'élèves pour connaître leur souhait en matière d'horaires de garderie : les heures de garderie actuelles sont : 7 h.25 - 8 h.35 et 16 h.30 - 18 h.30. La compilation des réponses fait ressortir une demande à 7 h.00 le matin et une demande à 19 h.30 le soir. Si le poste est maintenu dans l'optique d'1 seul agent, l'amplitude horaire maximum journalier est fixée à 12 heures. A voir si début de garderie à 7 h.15 et fin de garderie à 18 h.45 peut couvrir les besoins **indispensables** des familles. Une discussion s'engage sur les critères d'embauche (diplôme particulier exigé ou non...), sur les éventuels remplacements en cas d'absence...

o-O-o**N°2021/73****Objet : Avenant à la promesse de bail emphytéotique – Zone d'activités des Quatre Routes.**

Monsieur le Maire rappelle le projet de bâtiment pour les entreprises RIBAT et LAFONT. Il a insisté pour que l'accès au bâtiment pour les 2 entreprises soit le plus fluide possible. Il indique que l'entreprise Cochard est en liquidation (possibilité de reprendre ce bâtiment ?).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2021/43 du 9 avril 2021 et, le projet d'implantation d'un bâtiment avec toiture en panneaux photovoltaïques aux Quatre Routes sur une partie de la parcelle YC 250 (entre le bâtiment de l'entreprise Cochard et la Route Départementale 921). Pour permettre la distinction de la parcelle réservée au champ photovoltaïque de celle prévue pour l'implantation du bâtiment décrit ci-avant, il indique qu'une division de parcelle est nécessaire. Il présente le modèle d'avenant à la promesse de bail emphytéotique (signé le 19 avril 2019).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ accepte l'avenant à la promesse de bail emphytéotique présenté
- ✓ accepte la division de la parcelle YC 250 située aux Quatre Routes d'Albussac,
- ✓ indique que la superficie prévue pour l'implantation du bâtiment est estimée à 3.900 m²,
- ✓ charge le Maire de toutes les formalités en la matière.

o-O-o**N°2021/74****Objet : Programme de voirie 2021.**

Monsieur Michel Farges rappelle les compléments de travaux (emplacement des containers aux 4 Routes jusqu'au portail de la lagune, modification des travaux envisagés sur la

route des Oliviers, au niveau du village des Escures). Il présente des devis supplémentaires (hors marché) sur la voie Maison Grande – Chastrusse ; montée du village de Prézat (pas de décision prise à ce jour, en fonction du budget...) ; et un peu de point-à-temps à Lacroix, à Roussanne, au Mas et aux Oliviers. Monsieur Michel Farges précise qu'il a commencé à travailler sur le réseau voirie de la Commune : son premier inventaire fait ressortir environ 13 km de chemin d'exploitation à transformer en Chemin Rural ou Voie Communale. Il faut prévoir une réunion de la commission voirie pour affiner la procédure et identifier les voies.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2021/62 du 28 juillet 2021 concernant le programme de voirie 2021 estimé à 152.942,06 € HT soit 183.530,47 € TTC (tranche ferme et optionnelles comptabilisées). L'offre de l'entreprise POUZOL TP a été retenue pour un montant HT de 104.805,60 € soit 125.766,72 € (incluant la tranche ferme et les 3 tranches optionnelles). M. le Maire présente aux conseillers municipaux un avenant de travaux égal à 9.885,65 € HT soit 11.862,78 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte les travaux supplémentaires liés à l'avenant désigné ci-dessus,
- accepte le montant de l'avenant égal à **9.885,65 € HT**,
- confirme le montant du nouveau marché du programme voirie 2021 égal à **114.691,25 € HT**,
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o

N°2021/75

Objet : Vente d'une partie de la parcelle ZW 215.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de Mme GALY Marie-José qui souhaite acheter une partie de la parcelle communale n°215 section ZW d'une superficie estimée à 36 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la vente d'une partie de la parcelle n°215 section ZW pour une superficie de 36 m² à Mme GALY née GRAFFOUILLÈRE Marie-José,
- fixe le prix de vente à 1.000 €,
- confirme que les frais de Notaire sont à la charge du demandeur,
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o

N°2021/76

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement – Commune d'Albussac.

Conformément aux articles L2224-5 et D2224-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, destiné notamment à l'information des usagers. Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur le rapport suivant (ci-annexé) et notamment sur :

- les indicateurs techniques : points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes ;
- les indicateurs financiers : tous les éléments relatifs au prix du m³, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau, les encours de la dette, le montant des travaux réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de la commune d'Albussac.

o-O-o

N°2021/77

Objet : Numérotation et dénomination des voies - Rectification.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération n°2018/2 du 2 février 2018 concernant la numérotation et la dénomination des voies. Il précise que les noms de rue : « Site de Roche de Vic » et « Les Plantades de Lafage » sont manquants sur la liste annexée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ confirme le modification de la liste ci-jointe, par l'ajout des noms de rue « Site de Roche de Vic » et « Les Plantades de Lafage »
- ✓ charge le Maire de toutes les formalités en la matière.

o-O-o

Objet : Bâtiment mairie – salle du Conseil.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes esquisses réalisées par l'architecte Frédéric Guillin concernant le futur aménagement de la salle du conseil. Le Conseil Municipal indique sa préférence pour l'esquisse B. Pour le chiffrage des travaux, il faut contacter un plâtrier-peintre (Entreprise Eyma et Entreprise Rivière) un menuisier et un électricien.

o-O-o

Objet : Questions diverses.

Le Conseil Municipal aborde les points suivants :

- Dans le cadre du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique), le territoire de Xaintrie Val'Dordogne bénéficie de 100.000 € de DSIL ; il a donc été décidé de répartir équitablement cette enveloppe entre chaque commune en passant convention avec la FDEE 19 et d'utiliser cette somme pour faire des travaux sur l'éclairage public ; pour Albussac, les armoires Eclairage Public étant neuves, il est proposé de lancer un programme de renouvellement d'environ 15 luminaires.
- Prévoir une date de réunion de commission(s) pour :
 - Inventaire pour le PLUiH : déterminer les terrains déjà constructibles qui ne sont pas « consommateurs » d'espace. Compléter ce document en séance du Conseil Municipal.
 - Réunion également à prévoir pour la simulation des emplacements des futurs PAV (Point d'Apport Volontaire). Présentation par Christian Rigal du compte-rendu du voyage d'études du 16 septembre au service déchets de la Communauté de Communes des Bastides en Haut-Agenais, qui a mis en place la redevance incitative avec moins de points d'apport et l'utilisation d'une carte personnelle (ou badge) par les usagers du service (important de déterminer au plus juste les PAV et la mise en place de composteurs). Présentation du diaporama diffusé le jour de la visite (modification des déchets pris en charge dans le tri ; allègement considérable du poids des Ordures Ménagères...). Pour présenter le futur système, des ambassadeurs seront « embauchés » pour faire du porte-à-porte dans les communes.
- Dates des élections 2022 : élection présidentielle, 10 et 24 avril ; élections législatives, 12 et 19 juin.
- Concernant la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations), compétence obligatoire des EPCI depuis le 1^{er} janvier 2018 : présentation d'un film (travailler en commun à l'échelle du bassin versant pour la gestion des cours d'eau...) et d'un « power-point ». Pour financer cette compétence, création d'une taxe GEMAPI qui sera prélevée sur les feuilles d'impôts fonciers.
- Rappel : arrachage de la haie entre le jardin public et le terrain de l'ancien presbytère.
- Clé du dépôt de déchets verts situé sur la route de Chantarel, déposée chez Maurice Cros.
- Pont abimé (rambarde accrochée) en direction de la route forestière au Moulin de Teillol ; présence du panneau de limitation de tonnage ?

o-O-o

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 55.

o-O-o

Le Maire :

Le Secrétaire :

Les Conseillers :